

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 820 accordant une permission de trois semaines à Taher Aden.

n° 820

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 août 1948

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro  
31 août 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu la demande en date du 23 juillet 1948 le Taher Aden, commis administratif 10° échelon, en service à la sûreté: Vu l'avis favorable du chef du service de la sûreté,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence d rois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Talha Aden commis administratif, 10e échelon en service à la sûreté.

#### Art. 2

—La présente décision, qui au effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée et communiquée par ont où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**